

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Mairie de LANZAC

Date de convocation : 20 Septembre 2019

Personnes présentes

Mmes Sylvie NICKERT, Eliane POIGNET, Jocelyne ROUDIER

Mrs Patrick BERNARD, Jean-Paul BLADIER, Alain DELVERT, Christian DIAS, Jean-Claude FOUCHE, Gérard GARRIGOU, Jean-Pierre IZARD, Daniel MARIAGE.

Personnes excusées : Josiane GUITOU, François LEGOFF, Jaime MOURA,

Personnes absentes :

Sandrine FRAYSSE procuration donnée à Patrick BERNARD

ORDRE DU JOUR :

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du Compte rendu du 26 juin 2019,
- Délibération tarifs eau /assainissement,
- Validation règlement intérieur du personnel,
- Délibération avenant contrat « gaz propane »,
- Délibération création de poste « agent technique principal 2 ème classe »,
- Délibération convention assistance technique « traitement des boues » avec le SYDED,
- Délibération convention mise à disposition de services avec CAUVALDOR,
- Devis remplacement volets « bâtiment école »
- Subvention exceptionnelle « soirée théâtre »
- Loyer « club de bridge »,
- Questions diverses :
 - Avancement projet PLUI-H,
 - Compte rendu réunion présentation projet CMAC de Souillac.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité des personnes présentes.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2019

Le compte rendu du 26 juin 2019, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

DELIBERATION TARIFS EAU

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'un courrier de SAUR concernant la valorisation de la redevance **EAU** potable pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2019 soit :

Abonnement : 26,61 € M3 facturé : 0,3326 €

Au regard du compte administratif et du budget de ce service, Mr le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

DELIBERATION TARIFS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'un courrier de SAUR concernant la valorisation de la redevance **ASSAINISSEMENT** pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2019 soit :

Abonnement : 89,00 € M3 facturé : 1,12 €

Au regard du compte administratif et du budget de ce service, Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Un règlement intérieur permettant de définir des règles précises et identiques pour les salariés de la commune a été présenté par Monsieur le Maire qui avait travaillé avec quelques conseillers sur ce sujet.

Ce projet a été affiné lors du conseil.

Il doit, selon la législation en vigueur, être validé par la Commission Paritaire du CDG et sera ensuite remis à chacun des salariés et affiché en mairie et à l'atelier municipal.

DELIBERATION AVENANT CONTRAT « GAZ PROPANE »

ENGIE contraint de restructurer son activité, propose que la SOCIETE PRIMAGAZ, qui dispose des compétences techniques assure la continuité de service dans les conditions de sécurité et de tarification identiques à celles maintenues jusqu'ici.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la restructuration de la société ENGIE et autorise l'avenant au contrat de concession de distribution de gaz propane de la commune.

DELIBERATION CREATION DE POSTE « AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE »

Monsieur le Maire propose la création d'un poste pour permettre des avancements de grades :

- un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, temps partiel soit 24 heures/semaine.

Cette proposition est votée à l'unanimité

DELIBERATION CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE « TRAITEMENT DES BOUES » AVEC LE SYDED

Une convention avec le SYDED avait été signée pour formaliser les modalités d'intervention de cet organisme concernant « l'assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de station d'épuration »

Monsieur le maire propose de renouveler la convention.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

DELIBERATION CONVENTION MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC CAUVALDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, chaque activité communautaire ou communale peut faire l'objet d'une mise à disposition.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition des agents relevant des différents services et pouvant être partagés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DEVIS REMPLACEMENT VOLETS « BATIMENT ECOLE »

Le volet électrique de la porte d'entrée de l'école (porte d'entrée donnant sur la grande salle occupée par les associations) est cassé.

Un devis a été demandé à l'entreprise Miroiterie Quercynoise.

Le devis s'élève à 642 € TTC.

Le problème rencontré est dû à une mauvaise manipulation du volet électrique, la porte s'ouvrant vers l'extérieur.

Le devis est accepté à l'unanimité des présents.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « SOIREE THEATRE »

Un concert musical est organisé le 27 Octobre par des bénévoles lanzagais et souillagais dans le but de rompre la solitude de nos aînés. Ce concert sera donné par l'association « Pour que l'esprit vive » dans les maisons de retraite de Payrac, Souillac et l'Eglise de Lanzaç.

Afin de pourvoir aux frais d'organisation de cette manifestation, Monsieur le Maire a été sollicité afin que la commune de Lanzaç apporte son soutien financier à l'association.

Mr le Maire demande si le conseil est d'accord pour donner une subvention de 200€ à l'association.

La proposition est mise au vote :

5 personnes votent contre

5 personnes s'abstiennent

2 personnes votent pour

La proposition de Mr le Maire est rejetée.

LOYER « CLUB DE BRIDGE »

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la demande de modification du montant du loyer de la salle école au club de Bridge de Souillac du fait d'une baisse du nombre d'adhérents, entraînant une baisse de leurs ressources financières.

Monsieur le Maire rappelle que le club de Bridge occupe la salle de l'école 3 après-midis par semaine et organise deux tournois par an.

Monsieur le Maire propose le tarif de 200 euros par mois à compter du 1^{er} septembre 2019

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera établie et signée par chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce tarif et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

AVANCEMENT PROJET PLUIH

Nous sommes en attente des zonages définitifs.

Monsieur le Maire expose à son conseil qu'il a été sollicité par une famille de Lanzac pour avoir des informations sur la demande d'intégration de terrain en zone constructible. Après avoir fait le point sur les avancements connus du PLUIH, il lui a été présenté un projet de construction sur ces terrains dans le cadre d'un projet d'habitat locatif saisonnier haut de gamme qui s'intégrerait très bien avec le projet de Souillac.

Monsieur le Maire va se renseigner et étudier la possibilité de ces constructions et rappelle que la réglementation actuelle est de favoriser les constructions autour des bourgs et d'éviter l'éparpillement urbain tel qu'on l'a constaté dans les années passées.

COMPTE RENDU REUNION PRESENTATION PROJET CMAC (Centre de la Mode et des Arts Créatifs) DE SOUILLAC

Le projet shopping tourisme du Centre de la Mode et des Arts Créatifs de Souillac a été présenté aux élus de CAUVALDOR en présence de porteurs de projets et un représentant d'un cabinet conseil spécialisé.

Ce projet shopping est 1 des 3 piliers du projet de revitalisation du centre bourg de Souillac. Il comprend le volet formation avec le lycée hôtelier et le lycée Vicat et le volet restauration hébergement avec la transformation de l'Abbaye en hôtel de luxe. Ces 3 piliers portés par différentes personnes sont indissociables et ne pourront être réalisés séparément.

Une voie douce serait mise en place entre le pôle commercial des Aubugues et le centre-ville afin de dynamiser et faire découvrir le centre-ville où seront implantés des boutiques de jeunes créateurs.

Le projet CMAC sera porté par un investisseur américain qui possède déjà 23 centres du même type aux USA. Cet investisseur a été séduit par la richesse patrimoniale sur le secteur et très attiré aussi par la gastronomie locale.

Notre région, desservie par l'aéroport Brive vallée de la Dordogne, 2 aéroports internationaux (Bordeaux et Toulouse), les autoroutes A20 et A89, est idéalement placée pour faire venir une population touristique attirée par la renommée de la Vallée de la Dordogne à l'international.

Le projet shopping s'étendra sur 4 à 5 ha et entraînera de très nombreuses créations d'emplois. La réalisation d'un tel projet entraînera une mutation importante de notre région lotoise et profitera aussi aux régions voisines de la Dordogne et de la Corrèze.

La commune de Lanzac profitera inévitablement de ses retombées en terme de nouvelle population et par conséquent d'habitat. Il faudra l'anticiper.

Le permis de construire de tout cet ensemble y compris un parking aux Abugues devrait être déposé au cours du premier trimestre 2020.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Notre demande auprès de la Région, pour la mise en place d'un point de ramassage scolaire des enfants de Cieurac a été acceptée lors de la commission des recours. 11 enfants sont concernés.

COMPTEUR LINKY

L'installation de ces compteurs nouvelles générations dit LINKY se fera dans le dernier trimestre de cette année. Des courriers d'informations sont envoyés par ENEDIS.

ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de l'éclairage public sur notre commune est en cours.

Ce nouvel éclairage semble plus intense et nécessitera un ajustement d'intensité dès que les travaux de mises aux normes des armoires électriques auront été réalisés ; cela devrait être fait courant octobre, début novembre.

Un abaissement de l'intensité de l'éclairage public est également prévu la nuit de minuit à 5 heures et ce à des fins d'économies d'énergies.

Centre de vacances de MERIGOU

La SCI propriétaire du centre de vacances de Mériçou était redevable au département et à la commune de Lanzac d'une dette fiscale au titre de la taxe locale d'équipement (taxe d'aménagement actuellement). Suite à la vente de cette SCI, la somme correspondante a été versée par le liquidateur à la trésorerie.

Mr le Maire informe le conseil qu'il s'est rapproché de la trésorerie de Cahors afin que la part due, soit 13 627,50 €, soit affectée sur les comptes de la commune de Lanzac.

Fin de séance à 22 heures

